Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_025-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_025

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 30	L'an deux mille vingt six, le neuf février le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 2 février 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Christophe LE BIHAN,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Madame Marie-Cécile TARRIOL,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Madame Constance MOUCHOTTE représenté(e) par Monsieur Christophe LE BIHAN ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Anne BRIDEL

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Daniel NGOSONG,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_025-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_025

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2026

- La Roche Blossac - Aliénation d'un délaissé de chemin rural - Clôture de l'enquête publique

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241-1 ;
Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.161-1 et suivants ;
Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles R.141-4 à R.141-9 ;
Vu la délibération n°2025_213 du Conseil municipal en date du 27 octobre 2025 approuvant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'un délaissé du chemin rural situé au lieudit « La Roche Blossac » ;
Vu l'arrêté du maire de Vitré n°AM_2025_475 du 28 octobre 2025 relatif à l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'un délaissé de chemin rural sis à La Roche Blossac, laquelle s'est déroulée du 7 au 25 novembre 2025 inclus ;
Vu le procès-verbal et les conclusions établis le 26 novembre 2025 par Madame Delphine HARDY, commissaire enquêtrice, remis à l'issue de l'enquête publique ;
Vu l'avis de la commission Logement et urbanisme du 19 janvier 2026 ;

Considérant que l'enquête publique relative à l'aliénation d'une emprise d'environ 187 m² issue du chemin rural situé au lieudit « La Roche Blossac » s'est déroulée conformément aux dispositions réglementaires applicables ;

Considérant que les mesures de publicité prévues par l'arrêté municipal ont été régulièrement accomplies, notamment par voie d'affichage et de publication dans la presse locale ;

Considérant que le dossier d'enquête était consultable en mairie et sur le site internet de la Ville pendant toute la durée de l'enquête ;

Considérant que la commissaire enquêtrice atteste qu'aucune observation, remarque ou opposition n'a été formulée, ni sur le registre d'enquête, ni par courrier, ni par voie dématérialisée ;

Considérant que le projet n'a suscité aucune contestation et que l'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions ;

Considérant qu'il ressort de l'enquête que l'aliénation envisagée ne porte pas atteinte à l'usage public du chemin rural, sous réserve de la création et de la déviation du nouveau chemin prévues par la Ville ;

Il est proposé au Conseil municipal :
- de prendre acte de la clôture de l'enquête publique relative à l'aliénation du délaissé du chemin rural situé au lieudit « La Roche Blossac » ;
- d'approuver les conclusions de la commissaire enquêtrice ;
- de confirmer la désaffectation de l'emprise d'environ 187 m² issue du chemin rural ;
- d'autoriser l'aliénation de cette emprise au profit de Monsieur et Madame CHERBONNET, dans les conditions qui seront définies par acte notarié ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la poursuite et à l'aboutissement de ce dossier en l'étude d'un notaire vitréen.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_025-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_025

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 30
- Nombre de voix pour : 30
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
10 févr. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la Culture, Patrimoine, Archives, Parc expo
12 févr. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.